Pour plus
d'informations:
Uisitez le
www.revenuquebec.ca
ou bien
communiquez
avec votre

comptable

Contactez-nous (418) 472-0666 maxmar0666@hotmail.com www.maxmarentretien.com



Crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés

De plus, MAXMAR offre un 10% si vous êtes membre de la FADOQ. Il suffit de nous le dire à la prise de votre contrat!

Services offert applicables au crédit d'impôt

Vous ou l'un de vos proches à 70 ans plus?

Le crédit d'impôt est égal à 37% de vos dépenses admissibles.

DÉNEIGEMENT AU TRACTEUR DÉNEIGEMENT MANUEL ENTRETIEN DES HAIES ET DES PLATES-BANDES **INSTALLATION ET** DESINSTALLATION D'UN **GARAGE DE TOILE NETTOYAGE DES GOUTTIÈRES** RAMASSAGE DES FEUILLES URE ET FERMETURE DE TERRAIN) TAILLE OU ÉMONDAGE DES ARBRES ET DES ARBUSTES **TONTE DE PELOUSE**

N'hésitez pas à prendre l'information nécessaire sur le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés.

Ceci pourrait donner un coup de pouce pour le paiement de certains services.

Pour être admissible au crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés, il faut être résident du Québec depuis le 31 décembre de l'année précédente et avoir 70 ans et plus au 31 décembre de l'année précédente.